

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE  
DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES  
ET DES MINES D'ALÈS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ A L'INDUSTRIE



ÉCOLE DES MINES D'ALÈS  
Alès - Nîmes - Pau

# INGÉNIEUR DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES D'ALÈS

## GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

### LE MINISTRE DÉLÉGUÉ A L'INDUSTRIE

Vu le décret n° 91-1035 du 8 octobre 1991 relatif à l'École Nationale Supérieure des Techniques Industrielles et des Mines d'ALÈS ;  
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;  
Vu l'arrêté du 16 juin 2003 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;  
Vu la délibération du Comité des Etudes de l'École Nationale Supérieure des Techniques Industrielles et des Mines d'Alès  
qui a arrêté la liste des élèves remplissant les conditions requises pour l'attribution du diplôme lors de sa séance du 2 juillet 2004 ;

délivre le présent diplôme à **Monsieur MOATTI Sébastien**  
né le **28 juillet 1981**  
à **Montpellier (Hérault)**

élève titulaire français

